



Avec la GRL'Agglo, louez votre logement *en toute tranquillité!*

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine prend en charge le coût de la prime d'assurance « **Garantie des Risques Locatifs** » si vous louez votre bien à **un jeune de moins de 30 ans**.

+ d'infos sur www.melunvaldeseine.fr

Melun
Rubelles
Voisenon
Boissettes
Seine-Port
La Rochette
Vaux-le-Pénil
Boissise-le-Roi
Livry-sur-Seine
St-Germain-Laxis
Le Mée-sur-Seine
Dammarie-lès-Lys
Boissise-la-Bertrand
Montereau-sur-le-Jard

Permettre à tous de se loger est une des priorités de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

Garder les jeunes qui vivent et/ou travaillent sur le territoire, c'est également un enjeu de taille...

Mais être jeune et se loger ressemble parfois à une équation insoluble.

Pour aider les jeunes à accéder à un logement du parc privé et garantir aux propriétaires la location de leur logement en toute tranquillité, la Communauté d'Agglomération a créé la GRL'Agglo.

Une solution gratuite pour tous les propriétaires qui s'engagent à louer leur logement à un jeune.

GRL est une marque déposée par l'APAGL, dispositif conçu par Action Logement avec le soutien de l'État.



Louez en toute confiance...

Vous êtes **propriétaire privé** et vous souhaitez mettre en location votre logement situé sur une des communes de l'Agglomération.

Vous êtes à **la recherche d'un logement** en location.

Vous avez **moins de 30 ans**,
vous vivez ou travaillez dans l'Agglomération.

Vous ne pouvez pas présenter de garant.

La GRL'Agglo est faite pour vous !

GRL : Garantie des Risques Locatifs

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE, SOUSCRIVEZ À LA GRL'Agglo

Louez en toute tranquillité, avec la garantie d'indemnisation en cas d'impayés de loyer et de dégradations locatives.

LA GRL EST UN CONTRAT D'ASSURANCE SOUSCRIT PAR LE PROPRIÉTAIRE

→ Elle protège le propriétaire

Loyers, charges et taxes locatives sont garantis dans un plafond de 70 000 € TTC et ce, dès le premier impayé.

→ Les dégradations locatives constatées au départ du locataire sont prises en charge dans la limite de 7 700 € TTC par logement et par sinistre (3 500 € TTC pour un meublé).

→ Les frais de contentieux sont pris en charge.

SON COÛT EST PRIS EN CHARGE PAR L'AGGLO

La prime d'assurance du contrat socle GRL est prise en charge pendant deux ans.



COMMENT FAIRE ?

→ Vérifiez que vous remplissez les critères d'éligibilité à la **GRL'Agglo** :

- votre logement est sur la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (1)
- vous n'avez jamais souscrit de GRL pour ce logement

→ Vérifiez que votre futur locataire remplit les critères d'éligibilité à la GRL'Agglo (lire le volet locataire)

→ Remplissez avec votre locataire le **formulaire GRL'Agglo** à télécharger sur le site : **www.melunvaldeseine.fr** ou disponible auprès d'un partenaire de la communauté d'agglomération (2)

→ Souscrivez l'assurance GRL auprès d'un des assureurs partenaires, dont vous trouverez la liste sur **www.grl.fr**

→ Envoyez votre dossier complet à **PROCILIA**

VOUS ÊTES LOCATAIRE, BÉNÉFICIEZ DE LA GRL'Agglo



Accédez plus facilement à un logement privé même si vous n'avez pas de garant.
Bénéficiez d'un suivi personnalisé en cas de difficultés.

COMMENT FAIRE ?

- Vérifiez que vous remplissez les critères d'éligibilité à la GRL'Agglo :
 - vous avez **moins de 30 ans**,
 - vous **habitez ou travaillez sur le territoire** de la communauté d'agglomération,
 - vous pouvez justifier de **ressources au moins deux fois supérieures au loyer mensuel charges comprises**.
- Informez les propriétaires des logements qui vous intéressent sur les avantages de la GRL'Agglo.
- Remplissez avec votre bailleur **le formulaire GRL'Agglo** à télécharger sur le site : www.melunvaldeseine.fr ou disponible auprès d'un partenaire de la communauté d'agglomération(2)

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ PAR LA GRL'Agglo RENSEIGNEZ VOUS AUPRÈS DE PROCILIA 01.64.71.72.00

(2) Ces partenaires peuvent vous accompagner dans votre démarche

PROCILIA

10 rue des Mézereaux – 77000 MELUN
T : 01 64 71 72 00
www.procilia.com
grlagglo.melun@procilia.com

CENTRE INFORMATION JEUNESSE DE SEINE ET MARNE - CIJ 77

6 bis quai de la Courtille - 77000 MELUN
T : 01 64 39 60 70
www.cij77.asso.fr
contact@cij77.asso.fr

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL DE SEINE

297, rue Rousseau Vaudran
77190 DAMMARIE-LÈS-LYS
T : 01 64 79 25 25
www.melunvaldeseine.fr
camvs@camvs.com

ADIL DE SEINE ET MARNE

9 place Praslin - 77000 MELUN
T : 08 20 16 77 77
www.adil77.org
info@adil77.org

(1) Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-lès-Lys, Livry-sur-Seine, Le Mée-sur-Seine, Melun, Montereau-sur-le-Jard, La Rochette, Rubelles, Saint-Germain-Laxis, Seine-Port, Vaux-le-Pénil, Voisenon